

N°DCA-2020-016

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
13
- Pouvoir :
1
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
« RECONSTRUCTION DU CIS DE BOSC-LE-HARD »**

Le 21 octobre 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 octobre 2020, s'est réuni au Conseil Départemental sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Étaient absents excusés :

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Eric BLOND, le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Adapter le Patrimoine</i> <i>Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*
* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *la délibération n°2017-CA-32 portant sur la Nouvelle Politique Immobilière (NPI),*
- *la délibération n°DBCA-2020-049 autorisant la signature de la convention de financement pour la reconstruction du Cis de Bosc-Le-Hard,*
- *l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.*

*
* *

L'opération de reconstruction du Centre d'incendie et de secours (Cis) de Bosc-Le-Hard a été reconnue comme prioritaire dans le cadre de la NPI.

Le présent rapport a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) concernant cette opération de travaux.

L'estimation du montant de la tranche travaux de l'opération portée par le Sdis 76 s'élève à 2 450 000 € TTC.

Le montant de la dépense plafond retenu pour cette AP est donc fixé à 2 450 000 € TTC.

A ce jour, les démarches conduites par le Président du Conseil d'administration du Sdis ont permis la signature d'une convention avec la commune de Bosc-Le-Hard et 14 communes environnantes.

Le Conseil départemental de la Seine-Maritime a également donné son accord de principe pour participer au financement de la tranche travaux à hauteur de 20 % du montant hors taxes.

Il vous est proposé d'approuver la création de l'AP et le phasage des crédits tel qu'indiqué en annexe.

Cette AP sera intégrée dans la décision modificative n° 1 au titre de l'exercice 2020 du budget principal.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20201021-DCA-2020-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020
Affichage : 21/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER